



Nations Unies

FCCC/CP/2024/6–FCCC/PA/CMA/2024/8



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
18 octobre 2024
Français
Original : anglais

Conférence des Parties
Vingt-neuvième session
Bakou, 11-22 novembre 2024
Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives au financement
Questions relatives au Comité permanent
du financement

Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties à l'Accord de Paris
Sixième session
Bakou, 11-22 novembre 2024
Point 11 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives au financement
Questions relatives au Comité permanent
du financement

Rapport du Comité permanent du financement*

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du plan de travail du Comité permanent du financement (CPF) pour 2024. On trouvera en annexe la liste des membres du CPF et son plan de travail pour 2025.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date prévue pour que toutes les contributions pertinentes puissent y figurer.



Abréviations et acronymes

CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d’experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l’Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
évaluation biennale	évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l’action en faveur du climat
LEG	Groupe d’experts des pays les moins avancés
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

I. Introduction

A. Mandat et cadre général

1. Le CPF établit des rapports annuels à l'intention de la COP¹. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que le CPF concourait à l'application de l'Accord de Paris conformément aux fonctions et responsabilités qu'elle lui avait attribuées².
2. La COP, à sa vingt-huitième session, et la CMA, à sa cinquième session, ont approuvé³ le programme de travail du CPF pour 2024⁴.

B. Objet du rapport

3. Le présent rapport contient des informations sur les travaux menés par le CPF en 2024, notamment sur ses réunions, pour examen par la COP et la CMA.

C. Mesures que pourraient prendre la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

4. La COP et la CMA voudront peut-être examiner :
 - a) Le résumé et les recommandations de la sixième évaluation biennale (voir par. 18 à 24 ci-dessous)⁵ ;
 - b) Le résumé du deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris (voir par. 25 à 31 ci-dessous)⁶ ;
 - c) Le résumé du deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente (voir par. 32 à 38 ci-dessous)⁷ ;
 - d) Le résumé du rapport sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique (voir par. 39 à 44 ci-dessous)⁸ ;
 - e) Le compte rendu de l'édition 2024 du forum du CPF, dont le thème était « Accélérer l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre » (voir par. 45 à 50 ci-dessous)⁹, et les informations sur les préparatifs de l'édition 2025 du forum (voir par. 51 à 57 ci-dessous) ;
 - f) Le projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier (voir par. 58 à 61 ci-dessous)¹⁰ ;

¹ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 120.

² Décision 1/CP.21, par. 63.

³ Décisions 5/CP.28, par. 2, et 9/CMA.5, par. 1.

⁴ FCCC/CP/2023/2–FCCC/PA/CMA/2023/8, annexe II.

⁵ FCCC/CP/2024/6/Add.1–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.1.

⁶ FCCC/CP/2024/6/Add.2–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.2.

⁷ FCCC/CP/2024/6/Add.3–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.3.

⁸ FCCC/CP/2024/6/Add.4–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.4.

⁹ FCCC/CP/2024/6/Add.5–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.5.

¹⁰ FCCC/CP/2024/6/Add.6–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.6 et FCCC/CP/2024/6/Add.7–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.7.

g) Le projet d'arrangements entre la COP, la CMA et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices (voir par. 62 à 64 ci-dessous)¹¹.

5. La COP et la CMA voudront peut-être aussi examiner :

- a) La composition du CPF (voir annexe I) ;
- b) Le plan de travail du CPF pour 2025 (voir annexe II).

II. Composition et réunions du Comité permanent du financement

A. Composition

6. Apollonia Miola (Union européenne) et Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) ont été élues coprésidentes du CPF jusqu'à sa première réunion de 2025.

7. En ce qui concerne les changements survenus dans la composition du Comité, Diego Pary Rodríguez (État plurinational de Bolivie) a remplacé Ivan Zambrana Flores (État plurinational de Bolivie), Elena Cristina Pereira Colindres (Honduras) a remplacé Javier Antonio Gutiérrez Ramírez (Nicaragua) et Sho Ikeda (Japon) a remplacé Wakana Yamada (Japon).

8. Vu qu'il a été convenu à la dix-septième réunion du CPF que l'un ou l'autre de ses membres pourrait être remplacé une fois au cours d'une année civile, Mamadou Honadia (Burkina Faso) a remplacé Patricia Roy Akullo (Ouganda) à la trente-cinquième réunion du CPF.

9. La liste des membres du CPF au 7 octobre 2024 figure à l'annexe I.

B. Réunions

10. Le CPF a tenu trois réunions en 2024 : sa trente-troisième les 19 et 20 mars à Bonn (Allemagne), sa trente-quatrième du 29 au 31 mai à Bonn également, et sa trente-cinquième du 4 au 6 septembre à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Toutes se sont tenues en présentiel, mais les membres et observateurs ont pu y prendre part à distance. Les trente-troisième et trente-quatrième réunions ont consisté exclusivement en des séances plénières, tandis que la trente-cinquième a consisté en des séances plénières et des séances en petits groupes, compte tenu de la charge de travail élevée. Quelque 180 représentants de Parties, d'organisations dotées du statut d'observateur (organisations non gouvernementales, organisations intergouvernementales, groupes de réflexion et banques multilatérales de développement) et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier ont participé aux réunions, dont 110 en présentiel.

11. Au total, 35 documents d'information et rapports ont été établis pour les réunions, avec le concours du secrétariat, et examinés par le CPF. À chaque réunion et entre les réunions, le CPF a consulté les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des notes d'information et des rapports. Tous les documents de travail que le CPF a examinés à ses réunions de 2024 ont été mis à la disposition des participants auxdites réunions. Les documents d'information, les ordres du jour annotés, les décisions adoptées, les rapports des réunions et les enregistrements sont disponibles sur les pages Web du CPF¹².

12. À sa trente-troisième réunion, le CPF a notamment¹³ :

a) Reconduit Diann Black-Layne et Vicky Noens (Belgique) dans leurs fonctions de cofacilitatrices des travaux relatifs à la sixième évaluation biennale. Il a décidé d'établir une version préliminaire du rapport technique de la sixième évaluation biennale et de faire

¹¹ FCCC/CP/2024/6/Add.8–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.8.

¹² <https://unfccc.int/scf/scf-meetings-and-documents>.

¹³ Voir le document du CPF publié sous la cote SCF/2024/33/11.

avancer les travaux sur la collaboration et la communication avec les parties prenantes pendant la période intersessions. Il a également décidé de lancer un appel à contributions pour recueillir des informations et des données en vue de l'élaboration du rapport technique¹⁴ ;

b) Nommé Kevin Adams (États-Unis d'Amérique) et Mohammad Ayoub (Arabie saoudite) cofacilitateurs des travaux relatifs au deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris. Il a décidé d'établir une version préliminaire du rapport technique et de faire avancer les travaux sur la collaboration et la communication avec les parties prenantes pendant la période intersessions. Il a également décidé de lancer un appel à contributions pour recueillir des informations et des données en vue de l'élaboration du rapport technique¹⁵ ;

c) Nommé Gabriela Blatter (Suisse) et Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie) cofacilitateurs des travaux relatifs au deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars É.-U. par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente. Il a décidé d'établir une version préliminaire du rapport technique et de faire avancer les travaux sur la collaboration et la communication avec les parties prenantes pendant la période intersessions. Il a également décidé de lancer un appel à contributions pour recueillir des informations et des données en vue de l'élaboration du rapport technique¹⁶ ;

d) Nommé Ivan Zambrana Flores (État plurinational de Bolivie) et Gertraud Wollansky (Autriche)¹⁷ cofacilitateurs des travaux relatifs au rapport sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique¹⁸. Il a approuvé un plan de travail et un calendrier pour l'établissement de la version préliminaire du rapport, ainsi que le plan de collaboration et de communication avec les parties prenantes ;

e) Nommé Patricia Roy Akullo et Brittany Young (Australie) cofacilitatrices des travaux relatifs à l'édition 2024 du forum du CPF. Il a examiné des sous-thèmes relatifs à l'accélération de l'action climatique et du renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre, et décidé d'établir un projet de programme du forum. Il a également décidé d'inviter les parties prenantes à lui communiquer des informations et des études de cas utiles dans la perspective du forum, ainsi que des suggestions de sous-thèmes et de potentielles organisations partenaires¹⁹ ;

f) Nommé Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et Brittany Young cofacilitateurs des travaux relatifs au projet d'arrangements entre la COP, la CMA et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices²⁰. Il a approuvé un plan de travail pour la préparation et l'élaboration d'un premier projet d'arrangements. Il a aussi décidé d'informer le Conseil du Fonds du lancement de ses travaux ;

g) Nommé Ali Waqas Malik (Pakistan) et Vicky Noens cofacilitateurs des travaux relatifs au projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier²¹ ;

¹⁴ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Call_for_evidence_BA6.pdf.

¹⁵ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Call_for_evidence_2ndNDR.pdf.

¹⁶ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Call%20for%20inputs_2ndProgressReport.pdf.

¹⁷ Les deux membres ont été remplacés par leurs groupes avant la trente-quatrième réunion du CPF. Le CPF a nommé Karima Oustadi (Autriche) et Diego Pary Rodríguez cofacilitateurs de ces travaux en remplacement des deux membres sortants.

¹⁸ Conformément à la décision 5/CP.28, par. 7.

¹⁹ <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Call%20for%20inputs%20on%20the%202024%20SCF%20Forum.pdf>.

²⁰ Conformément aux décisions 1/CP.28, par. 7, et 5/CMA.5, par. 7.

²¹ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 121 c).

h) Nommé les coordonnateurs chargés de le représenter auprès des autres organes constitués au titre de la Convention et dans le cadre des activités relatives aux différents domaines thématiques²² ;

i) Pris note d'une lettre du Groupe des États d'Afrique à la présidence de la vingt-huitième session de la COP et de la cinquième session de la CMA concernant le septième examen du Mécanisme financier. Il a prié ses coprésidentes de lui communiquer, pendant la période intersessions, des informations actualisées sur la réponse de la présidence à cette lettre.

13. Avant les trente-quatrième et trente-cinquième réunions du CPF, les coprésidentes du CPF, épaulées par le secrétariat, ont invité les observateurs enregistrés, les représentants des Parties et les collectifs ayant le statut d'observateur auprès de la Convention à participer à des conférences téléphoniques, durant lesquelles elles ont présenté le plan de collaboration avec les parties prenantes et les objectifs que le CPF s'était fixés à cet égard pour les deux réunions. Ces conférences téléphoniques ont également été l'occasion d'échanger avec les observateurs sur les priorités des axes de travail du CPF et sur les résultats attendus des réunions.

14. À sa trente-quatrième réunion, le CPF a notamment²³ :

a) Organisé, le 30 mai 2024, une réunion d'experts techniques à laquelle ont participé des contributeurs, des fournisseurs de données et des praticiens externes de premier plan. L'idée était que les experts puissent échanger dans un contexte informel avec le CPF sur les données les plus récentes et les approches innovantes de l'évaluation des besoins, des flux financiers, des incidences et de la transparence, ainsi que sur les avantages et les limites de ces approches. La réunion a éclairé l'élaboration des rapports techniques que le CPF devait soumettre en 2024²⁴ ;

b) Décidé d'établir la version quasi définitive du rapport de la sixième évaluation biennale, ainsi qu'une version préliminaire du résumé et des recommandations, pour examen et achèvement à sa trente-cinquième réunion ;

c) Décidé d'établir la version quasi définitive du deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi qu'une version préliminaire du résumé, pour examen et achèvement à sa trente-cinquième réunion ;

d) Décidé d'établir la version quasi définitive du deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars É.-U. par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente, ainsi qu'une version préliminaire du résumé, pour examen et achèvement à sa trente-cinquième réunion ;

e) Nommé Karima Oustadi (Autriche) et Diego Pary Rodríguez cofacilitateurs des travaux relatifs au rapport sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique, en remplacement de Gertraud Wollansky et Ivan Zambrano, membres sortants ;

f) Décidé d'établir la version quasi définitive du rapport sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique, ainsi qu'une version préliminaire du résumé, pour examen et achèvement à sa trente-cinquième réunion ;

g) Approuvé la structure et l'ébauche du programme provisoire de l'édition 2024 du forum du CPF sur l'accélération de l'action climatique et du renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre. Les cofacilitatrices, Patriciah

²² Conformément à la décision 2/CP.17, par. 121 b). Pour plus de détails, voir le chapitre III.I du présent rapport.

²³ Voir le document du CPF publié sous la cote SCF/2024/34/9.

²⁴ L'ordre du jour de la réunion d'experts techniques est disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/SCF34_technical%20expert%20meeting_programme.pdf.

Roy Akullo et Brittany Young, ont été chargées d'avancer dans l'établissement du projet de programme provisoire, d'affiner le programme des séances, d'élaborer des questions d'orientation et de répertorier des études de cas en suivant les consignes reçues à la trente-quatrième réunion du CPF. Le CPF a décidé que le forum se tiendrait les 2 et 3 septembre 2024, immédiatement avant sa trente-cinquième réunion, qui aurait lieu du 4 au 6 septembre 2024 à Arusha, sous réserve que les contributions financières reçues à la date du 15 juillet 2024 soient suffisantes ;

h) Approuvé un premier projet d'arrangements entre la COP, la CMA et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices en vue de transmettre le projet au Conseil du Fonds pour examen initial et observations. Il a également décidé que le secrétariat transmettrait les observations reçues du Conseil du Fonds à ses membres pendant la période intersessions.

15. Durant la période intersessions qui a précédé la trente-cinquième réunion du CPF, Elena Cristina Pereira Colindres a été nommée cofacilitatrice des travaux relatifs au forum du CPF, reprenant temporairement les fonctions de Patricia Roy Akullo.

16. À sa trente-cinquième réunion, le CPF a notamment²⁵ :

a) Achievé l'élaboration du rapport de la sixième évaluation biennale et du rapport technique ;

b) Achievé l'élaboration du résumé du deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que du rapport technique ;

c) Achievé l'élaboration du résumé du deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars É.-U. par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente, ainsi que du rapport technique ;

d) Achievé l'élaboration du résumé du rapport sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique, ainsi que du rapport technique ;

e) Décidé d'élaborer et d'achever, pendant la période intersessions, le compte rendu de l'édition 2024 du forum du CPF sur l'accélération de l'action climatique et du renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre ;

f) Examiné de potentiels sous-thèmes de l'édition 2025 du forum, dont le thème serait « Accélérer l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durables » (voir par. 42 ci-dessous) ;

g) Décidé de soumettre à la COP, à sa vingt-neuvième session, et à la CMA, à sa sixième session, une compilation des communications reçues dans le cadre de l'élaboration du projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier, ainsi que des informations soumises par les entités fonctionnelles.

C. Dates et lieu des prochaines réunions

17. À sa trente-cinquième réunion, le CPF a arrêté les dates et le lieu des réunions qu'il tiendrait en 2025. Il a décidé que :

a) Sa trente-sixième réunion se tiendrait du 17 au 19 février 2025 à Bonn ;

b) Sa trente-septième réunion se tiendrait du 11 au 13 juin 2025 à Bonn, avant les soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires ;

c) Sa trente-huitième réunion se tiendrait du 10 au 12 septembre 2025 à Bonn, immédiatement après l'édition 2025 de son forum.

²⁵ Voir le document du CPF publié sous la cote SCF/2024/35/10.

III. Travaux du Comité permanent du financement

A. Sixième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat

18. À sa vingt-huitième session, la COP a approuvé le plan général du rapport technique de la sixième évaluation biennale, prié le CPF d'envisager de mettre à jour sa définition opérationnelle du financement de l'action climatique, et noté que la sixième évaluation biennale continuerait d'examiner l'équilibre entre le financement de l'atténuation et le financement de l'adaptation et les flux financiers publics et privés²⁶. À sa cinquième session, la CMA a prié le CPF de faire figurer dans sa sixième évaluation biennale les informations fournies dans les communications biennales au titre du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris²⁷.

19. Une équipe technique, composée d'experts externes et de membres du secrétariat, a élaboré, sous la direction des cofacilitateurs, les différentes versions préliminaires du rapport technique pour examen à chacune des réunions que le CPF tiendrait en 2024, ainsi que la première version préliminaire du résumé, qui comportait des propositions de recommandations, pour examen à la trente-cinquième réunion du CPF.

20. Le CPF a reçu six communications d'entités non parties en réponse à l'appel à contributions qu'il avait lancé pour recueillir des informations et des données en vue de l'élaboration du rapport. Un webinar à l'intention des parties prenantes, qui a réuni 82 participants, a eu lieu le 30 avril 2024²⁸. Aux réunions du CPF, les observateurs ont activement participé aux séances plénières et, le cas échéant, aux séances en petits groupes, et à la réunion d'experts techniques tenue le 30 mai 2024, ils ont également pris une part active aux discussions relatives à la sixième évaluation biennale.

21. À la trente-troisième réunion du CPF, les membres ont souligné qu'il importait de continuer d'appliquer une solide approche technique dans le cadre de l'élaboration du rapport de la sixième évaluation biennale, et qu'il fallait inclure dans ce rapport toutes les nouvelles informations recueillies depuis la cinquième évaluation biennale, notamment sur le financement de l'adaptation, les pertes et préjudices, le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et la dimension de genre du financement de l'action climatique. Ils ont également fait observer que les données préliminaires sur le financement de l'action climatique communiquées dans les rapports biennaux au titre de la transparence pouvaient être sujettes à de plus grandes incertitudes que les données préliminaires collectées dans le cadre de précédentes évaluations biennales en raison du passage des tableaux communs des rapports biennaux et des rapports biennaux actualisés aux tableaux communs des rapports biennaux au titre de la transparence.

22. À la trente-quatrième réunion du CPF, les membres ont débattu de différentes options envisageables pour mettre à jour, dans le contexte de la sixième évaluation biennale, la définition opérationnelle du financement de l'action climatique, et pour intégrer les sources d'informations nouvelles ou actualisées dans l'élaboration des chapitres du rapport. Ils ont donné des orientations sur certains thèmes et certaines sections du rapport, proposant notamment des solutions pour : faciliter l'accès au financement de l'action climatique par la mobilisation de sources et de bailleurs multiples ; accroître l'utilité de l'évaluation biennale et renforcer ses liens avec le forum du CPF sur l'accélération de l'action climatique et du renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre ; simplifier la structure du rapport et améliorer la cohérence entre ses chapitres ; inclure des références aux décisions de la COP et de la CMA lorsqu'il y avait lieu.

23. À la trente-cinquième réunion du CPF, les membres ont examiné une version quasi définitive du rapport de la sixième évaluation biennale, ainsi que la version préliminaire du résumé et des recommandations. Ils ont notamment débattu de la mise à jour de la définition

²⁶ Décision 5/CP.28, par. 6, 8 et 9.

²⁷ Décision 9/CMA.5, par. 3.

²⁸ Voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/standing-committee-on-finance-scf-webinars#Three-key-technical-reports---Outreach-and-stakeholder-engagement>.

opérationnelle du financement de l'action climatique, réfléchi à la présentation visuelle des flux de financement de l'action climatique en provenance des pays développés et à destination des pays en développement, examiné des informations et tendances relatives à la tarification du carbone, et fait le point sur les enseignements tirés du recensement des informations disponibles concernant le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, y compris sa référence à l'article 9 dudit Accord. En outre, ils ont constaté un décalage entre les années sur lesquelles le rapport devait porter et les dernières informations soumises par les Parties au titre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris.

24. Le résumé et les recommandations de la sixième évaluation biennale, adoptés à la trente-cinquième réunion du CPF, figurent dans l'additif 1 au présent rapport²⁹. Le rapport technique sera publié sur les pages Web du CPF³⁰.

B. Deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris

25. À sa vingt-huitième session, la COP a approuvé le plan général du deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris (rapport technique)³¹.

26. Une équipe technique, composée d'experts externes et de membres du secrétariat, a élaboré, sous la direction des cofacilitateurs, les différentes versions préliminaires du rapport technique pour examen à chacune des réunions que le CPF tiendrait en 2024, ainsi que la première version préliminaire du résumé, pour examen à la trente-cinquième réunion du CPF.

27. Le CPF a reçu 10 communications en réponse à l'appel à contributions qu'il avait lancé pour recueillir des informations et des données en vue de l'élaboration du rapport (2 de Parties et 8 d'entités non parties). Les 17 et 21 mai 2024, il a organisé trois webinaires régionaux informels à l'occasion desquels des représentants de pays, des praticiens et des experts ont pu partager leur point de vue et des informations sur la disponibilité de données régionales et nationales, sur les lacunes qui entravaient le recensement et l'évaluation des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que sur les derniers progrès méthodologiques dont il était fait état dans divers rapports nationaux, régionaux et mondiaux³². Aux réunions du CPF, les observateurs ont activement participé aux séances plénières et, le cas échéant, aux séances en petits groupes, et à la réunion d'experts techniques tenue le 30 mai 2024, ils ont également pris une part active aux discussions relatives au deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties.

28. À la trente-troisième réunion du CPF, les membres ont débattu de l'importance de la fiabilité des données et de diverses méthodes adoptées par les pays pour déterminer les besoins, tout en gardant à l'esprit l'insuffisance des capacités de certains pays en développement. Ils ont également souligné que les pays, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, devaient communiquer des données ventilées. Ils ont estimé que le rapport pourrait aborder plusieurs enjeux nouveaux en lien avec l'impératif d'une transition juste, le fardeau de la dette et la marge d'action budgétaire, et devrait intégrer les informations communiquées par les pays quant à leurs besoins liés aux pertes et préjudices. Certains ont conseillé d'éviter de donner une tonalité négative aux messages clés sur l'insuffisance des données, étant donné que les pays en développement n'étaient pas tenus de fournir des détails sur ces questions dans leurs rapports nationaux soumis au titre de la Convention.

²⁹ FCCC/CP/2024/6/Add.1–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.1.

³⁰ <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows> et <https://unfccc.int/SCF>.

³¹ Décision 5/CP.28, par. 8.

³² Voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/standing-committee-on-finance-scf-webinars#Determination-of-Needs-NDR>.

29. À la trente-quatrième réunion du CPF, les membres ont débattu de la façon de communiquer les informations recueillies sur les mesures prises comme suite aux recommandations du premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties, d'étudier les besoins liés aux pertes et préjudices, d'élargir la portée des rapports mondiaux et régionaux dont il était question dans le rapport et de répondre aux préoccupations quant aux risques de double comptage des besoins. Ils ont insisté sur l'importance de la collecte d'informations sur l'évolution des besoins depuis l'élaboration du premier rapport et de la représentation équilibrée des différentes régions géographiques, et se sont interrogés sur la façon dont les Parties devraient exprimer leurs besoins pour que ceux-ci soient pris en compte comme il convenait. Un membre a souligné que, lorsqu'il était fait référence à des groupes de pays et à des régions géographiques, il importait de suivre autant que possible les normes établies au titre de la Convention.

30. À la trente-cinquième réunion du CPF, les membres ont examiné une version quasi définitive du rapport technique et une version préliminaire du résumé. Ils ont débattu de la manière de présenter les informations contenues dans les rapports nationaux au sujet des pertes et préjudices, ainsi que les renseignements communiqués en réponse à l'appel à contributions lancé par le CPF. En outre, ils ont constaté un décalage entre les années sur lesquelles le rapport devait porter et les dernières informations soumises par les Parties au titre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris.

31. Le résumé du deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, adopté à la trente-cinquième réunion du CPF, figure dans l'additif 2 au présent rapport³³. Le rapport technique sera publié sur les pages Web du CPF³⁴.

C. Deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars É.-U. par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente

32. À sa vingt-huitième session, la COP a approuvé le plan général du deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars É.-U. par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente (rapport technique)³⁵.

33. Une équipe technique, composée d'experts externes et de membres du secrétariat, a élaboré, sous la direction des cofacilitateurs, les différentes versions préliminaires du rapport technique pour examen à chacune des réunions que le CPF tiendrait en 2024, ainsi que la première version préliminaire du résumé, pour examen à la trente-cinquième réunion du CPF.

34. Le CPF a reçu cinq communications d'entités non parties en réponse à l'appel à contributions qu'il avait lancé pour recueillir des informations et des données en vue de l'élaboration du rapport technique. Un webinaire à l'intention des parties prenantes, qui a réuni 82 participants, a eu lieu le 30 avril 2024³⁶. Aux réunions du CPF, les observateurs ont activement participé aux séances plénières et, le cas échéant, aux séances en petits groupes, et à la réunion d'experts techniques tenue le 30 mai 2024, ils ont également pris une part active aux discussions relatives au deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars É.-U. par an.

³³ FCCC/CP/2024/6/Add.2–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.2.

³⁴ <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/needs-report> et <https://unfccc.int/SCF>.

³⁵ Décision 5/CP.28, par. 8.

³⁶ Voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/standing-committee-on-finance-scf-webinars#Three-key-technical-reports---Outreach-and-stakeholder-engagement>.

35. À la trente-troisième réunion du CPF, les membres ont souligné qu'il importait de décrire, dans le rapport, les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'objectif et les enseignements à en tirer, en analysant les données et informations obtenues auprès de diverses sources. En outre, ils ont insisté sur la nécessité de faire référence aux rapports scientifiques les plus récents, en particulier à ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Ils ont déclaré qu'il fallait établir une distinction claire entre les sources de données à prendre en compte pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et les sources à exclure, et ont demandé que davantage d'informations soient communiquées au sujet des liens entre la remontée d'informations sur les mesures d'atténuation et les fonds fournis et mobilisés au titre de l'objectif.

36. À la trente-quatrième réunion du CPF, les membres ont débattu de questions méthodologiques en lien notamment avec les sources de données, de l'utilisation de différentes définitions, différents outils et différentes méthodes de comptabilisation, et de l'importance de l'équilibre entre les trois piliers du rapport, à savoir les flux financiers, les besoins des pays en développement et l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente.

37. À la trente-cinquième réunion du CPF, les membres ont examiné une version quasi définitive du rapport et une version préliminaire du résumé. Ils ont réfléchi à la façon de présenter des informations issues de diverses sources sur les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif d'une mobilisation de 100 milliards de dollars É.-U. par an, et procédé à un échange de vues sur les enseignements tirés des efforts faits pour atteindre cet objectif jusqu'en 2022. En outre, ils ont constaté un décalage entre les années sur lesquelles le rapport devait porter et les dernières informations soumises par les Parties au titre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris.

38. Le résumé du deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant, pour les pays développés parties, à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars É.-U. par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente, adopté à la trente-cinquième réunion du CPF, figure dans l'additif 3 au présent rapport³⁷. Le rapport technique sera publié sur les pages Web du CPF³⁸.

D. Rapport sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique

39. À sa vingt-huitième session, la COP a prié le CPF d'établir un rapport sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique parmi les Parties et les sources de financement de l'action climatique, en s'appuyant sur les informations contenues dans le rapport technique sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage et dans son résumé (2023), pour qu'elle l'examine à sa vingt-neuvième session³⁹.

40. Un webinaire à l'intention des parties prenantes, qui a réuni 82 participants, a eu lieu le 30 avril 2024. Aux réunions du CPF, les observateurs ont activement participé aux séances plénières et, le cas échéant, aux séances en petits groupes sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique.

41. À la trente-troisième réunion du CPF, les membres ont souligné la nécessité de faire fond sur les travaux précédemment menés, notamment sur les évaluations biennales et sur le rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage, et d'harmoniser le rapport avec les sections pertinentes du rapport de la sixième évaluation biennale. Ils sont convenus que l'objectif premier du rapport devait être de clarifier

³⁷ FCCC/CP/2024/6/Add.3–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.3.

³⁸ <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/standing-committee-on-finance-scf/progress-report> et <https://unfccc.int/SCF>.

³⁹ Décision 5/CP.28, par. 7.

et de synthétiser les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique. Ils sont également convenus que le rapport devait présenter les pratiques communes dans les trois domaines, à savoir les définitions, les méthodes de comptabilisation et les méthodes de notification, et comprendre un chapitre de conclusion.

42. À la trente-quatrième réunion du CPF, les membres ont estimé qu'il fallait améliorer l'articulation logique du rapport et accroître sa valeur analytique, notamment en expliquant mieux le processus, du recensement des définitions du financement de l'action climatique à l'élaboration des méthodes de comptabilisation et à la notification des résultats, en créant des liens entre les différents chapitres et en décrivant plus précisément, sur la base de données factuelles, les cadres comptables et les pratiques suivies pour chaque domaine couvert par le rapport. Ils ont souligné la nécessité de mettre en évidence les messages clefs de chacun des chapitres du rapport, et surtout d'opérer une distinction claire entre les aspects définitionnels et les méthodes de comptabilisation.

43. À la trente-cinquième réunion du CPF, les membres ont examiné une version quasi définitive du rapport technique et une version préliminaire du résumé. Ils se sont intéressés aux conclusions du rapport pour chacun des trois domaines étudiés (définitions, comptabilisation et notification), ainsi qu'à la présentation visuelle des pratiques communes d'autres bailleurs de fonds concernant les définitions du financement de l'action climatique.

44. Le résumé du deuxième rapport sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique, adopté à la trente-cinquième réunion du CPF, figure dans l'additif 4 au présent rapport⁴⁰. Le rapport technique sera publié sur les pages Web du CPF⁴¹.

E. Forum du Comité permanent du financement

1. Forum sur l'accélération de l'action climatique et du renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre

45. La COP a chargé le CPF de mettre en place un forum de communication et d'échange permanent de l'information entre les organes et les entités chargés de financer les mesures prises pour faire face aux changements climatiques afin de promouvoir l'établissement de liens et la cohérence⁴². En outre, elle l'a encouragé à faciliter la participation du secteur privé, des institutions financières et des milieux universitaires à ce forum, et lui a demandé de renforcer encore son dialogue avec les parties prenantes⁴³.

46. En amont de la trente-quatrième réunion du CPF, les cofacilitatrices ont établi le programme de l'édition 2024 du forum du CPF, dont le thème avait été arrêté en 2023 (« Accélérer l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre »). Elles ont pris en considération les sous-thèmes proposés par les membres du CPF et les observateurs à la trente-troisième réunion, qui étaient les suivants : promouvoir l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre, en mettant l'accent sur le développement et la diffusion d'outils, de pratiques optimales et d'approches inclusives qui concilient des points de vue multiples, notamment ceux des fonds multilatéraux, des autorités nationales, du secteur privé et des collectivités locales, tout en tenant compte de l'expérience et des connaissances de groupes marginalisés tels que les peuples autochtones, les jeunes et les enfants ; promouvoir un financement tenant compte des questions de genre dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur la diversification économique et le développement, et sur le financement de l'action climatique et du renforcement de la résilience au niveau sectoriel ; favoriser la prise en compte des questions de genre dans le financement de l'action climatique pour promouvoir l'autonomisation sociale et économique des femmes ; les cadres d'investissements, outils,

⁴⁰ FCCC/CP/2024/6/Add.4–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.4.

⁴¹ <https://unfccc.int/SCF>.

⁴² Décisions 2/CP.17, par. 121 a), et 5/CP.28, par. 12.

⁴³ Décisions 5/CP.18, par. 4, et 8/CP.23, par. 14.

critères, données et systèmes de remontée de l'information nécessaires pour accélérer l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre.

47. Dans le cadre des préparatifs du forum, le CPF a collaboré avec le Gouvernement tanzanien, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que des organisations internationales et des organisations de la société civile activement engagées dans la promotion de l'égalité des sexes.

48. L'édition 2024 du forum a eu lieu à Arusha les 2 et 3 septembre 2024. Plus de 130 personnes y ont participé en présentiel ou à distance. Les participants étaient des représentants du CPF, d'autorités publiques, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, d'entités fonctionnelles du Mécanisme financier, de fonds multilatéraux pour le climat, d'organismes bilatéraux, du secteur privé, des milieux universitaires, de groupes de réflexion et d'organisations de la société civile engagées en faveur de la promotion de l'égalité des sexes. Le programme et l'enregistrement vidéo du forum sont disponibles sur la page Web du forum⁴⁴.

49. Le CPF a exprimé sa gratitude au Gouvernement tanzanien, dont l'extraordinaire hospitalité avait contribué au succès du forum.

50. À la trente-cinquième réunion du CPF, les membres sont revenus sur les moments forts du forum. Le projet de compte rendu leur a été distribué après la réunion pour commentaires écrits. Le compte rendu, dont l'élaboration a été achevée pendant la période intersessions, figure dans l'additif 5 au présent rapport⁴⁵.

2. Édition 2025 du forum

51. À la trente-troisième réunion du CPF, il a été suggéré d'établir des contacts avec de potentielles institutions partenaires pour faire avancer les préparatifs de l'édition 2025 du forum, dont le thème serait « Accélérer l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durables ».

52. Pendant la période intersessions, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a informé le CPF de sa disposition à accueillir l'édition 2025 du forum.

53. À la trente-cinquième réunion du CPF, les membres ont examiné de potentiels sous-thèmes de l'édition 2025 du forum, à savoir : mettre en avant les possibilités de financement de l'agriculture et des systèmes alimentaires en tant que moteurs de l'action climatique et du renforcement de la résilience climatique ; financer la mise en œuvre de politiques mettant en lien l'agriculture durable, les systèmes alimentaires, les changements climatiques et le développement durable ; l'importance d'un financement tenant compte des questions de genre aux fins du renforcement de l'action climatique et de la résilience face aux changements climatiques. Il a été suggéré d'axer les débats sur des exemples de projets pilotés par les pays et adaptés à leurs besoins et priorités.

54. Le CPF a décidé que les cofacilitateurs continueraient de réfléchir à de potentiels sous-thèmes en tenant compte des observations formulées à sa trente-cinquième réunion et des commentaires écrits reçus des membres avant le 29 septembre 2024 et pendant la période intersessions.

55. Le CPF a également décidé d'inviter les parties prenantes à lui communiquer des informations et des études de cas utiles en lien avec le thème de l'édition 2025 du forum, et à lui suggérer des sous-thèmes supplémentaires.

56. Le CPF a accepté la proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'accueillir l'édition 2025 du forum à son siège, à Rome, les 8 et 9 septembre 2025, immédiatement avant sa trente-huitième réunion, sous réserve de la disponibilité de ressources financières et de la confirmation des modalités d'accueil.

⁴⁴ Voir <https://unfccc.int/2024-SCF-Forum>.

⁴⁵ FCCC/CP/2024/6/Add.5–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.5.

57. En outre, le CPF a décidé d'entreprendre des activités de communication auprès des institutions concernées par l'intermédiaire des cofacilitateurs et de mener des activités de collecte de fonds pour l'organisation de l'édition 2025 du forum.

F. Projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier

58. À sa dix-septième session, la COP a chargé le CPF d'établir à son intention un projet de directives destiné aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier de la Convention, afin d'accroître la cohérence et l'utilité de ces directives, en tenant compte des rapports annuels des entités concernées ainsi que des observations communiquées par les Parties⁴⁶. À sa vingt et unième session, elle a décidé que le CPF concourait à l'application de l'Accord conformément aux fonctions et responsabilités qu'elle lui avait attribuées⁴⁷, ce que la CMA a confirmé à la troisième partie de sa première session⁴⁸.

59. Le 30 juin 2024, dans le cadre de l'élaboration du projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier, le CPF a publié sur sa page Web un appel à contributions à l'intention des Parties et des organes constitués, fixant le délai de soumission au 15 août 2024⁴⁹.

60. À l'ouverture de sa trente-cinquième réunion, le CPF avait reçu 12 communications relatives au projet de directives de la part de Parties et d'organes constitués⁵⁰. Les cofacilitateurs des travaux relatifs au projet de directives ont établi une compilation des communications reçues pour examen. Ils ont regroupé les éléments de toutes les communications par domaine thématique. Ils ont aussi inclus dans la compilation les informations reçues des secrétariats des entités opérationnelles sur certaines des directives proposées.

61. À sa trente-cinquième réunion, le CPF a décidé de soumettre à la COP, à sa vingt-neuvième session, et à la CMA, à sa sixième session, une compilation des communications reçues dans le cadre de l'élaboration du projet de directives, ainsi que des informations soumises par les entités fonctionnelles. La compilation figure dans les additifs 6 et 7 au présent rapport⁵¹.

G. Projet d'arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices

62. À sa vingt-huitième session, la COP a prié le CPF d'élaborer les arrangements qu'elle devait conclure avec la CMA et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, conformément à l'Instrument régissant le Fonds, afin que le Conseil les examine et les approuve avant qu'elle les examine et les approuve à son tour, à sa vingt-neuvième session, et que la CMA en fasse de même à sa sixième session⁵².

63. À la trente-troisième réunion du CPF, les membres ont débattu des différentes approches selon lesquelles le projet d'arrangements pourrait être élaboré conformément à l'Instrument régissant le Fonds et de telle sorte que le Fonds rende compte à la COP et à la CMA et suive leurs directives. Ils ont noté que, dans le cadre de l'élaboration du projet

⁴⁶ Décision 2/CP.17, par. 121 c).

⁴⁷ Décision 1/CP.21, par. 63.

⁴⁸ Décision 3/CMA.1, par. 6.

⁴⁹ Conformément aux décisions 16/CP.27, par. 21, et 17/CP.27, par. 19.

⁵⁰ Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Australie, Canada, Colombie, Comité de l'adaptation, Comité exécutif de la technologie, États-Unis d'Amérique, Groupe des États arabes, Groupe des pays les moins avancés, Groupe d'experts des pays les moins avancés, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne.

⁵¹ FCCC/CP/2024/6/Add.6–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.6 et FCCC/CP/2024/6/Add.7–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.7.

⁵² Décision 1/CP.28, par. 7.

d'arrangements, il faudrait, selon qu'il conviendrait : tenir compte des enseignements tirés des arrangements conclus entre la COP et le Fonds vert pour le climat ; renforcer la conformité avec les directives des Parties ; améliorer la cohérence entre le fonctionnement du Fonds et celui des autres entités opérationnelles ; considérer les questions de l'établissement de rapports et de la conduite d'examens.

64. À la trente-quatrième réunion du CPF, les membres ont examiné un premier projet d'arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices. Ils ont réfléchi aux améliorations à apporter à ce premier projet, notamment à l'ajout de références à la Convention et à l'Accord de Paris, mais aussi de dispositions et de paragraphes supplémentaires, en veillant à leur conformité avec l'Instrument régissant le Fonds et avec les modalités de financement. Le CPF a approuvé le projet d'arrangements en vue de sa transmission au Conseil du Fonds pour examen. En outre, il a décidé d'inclure le texte du projet d'arrangements dans son rapport annuel pour examen par la COP à sa vingt-neuvième session et par la CMA à sa sixième session. Le projet d'arrangements figure dans l'additif 8 au présent rapport⁵³.

H. Genre

65. À sa vingt-deuxième session, la COP a demandé à tous les organes constitués d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés dans l'intégration d'une perspective de genre dans leurs processus⁵⁴. À ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions, elle a encouragé le CPF à continuer de prendre des mesures visant à prendre en considération les questions de genre dans l'exécution de son plan de travail⁵⁵. À sa vingt-septième session, elle a demandé aux Parties de veiller à l'équilibre entre les sexes et à une représentation géographique équitable lorsqu'elles désignaient les membres du CPF⁵⁶.

66. En 2024, le CPF avait une composition majoritairement féminine, puisque 11 de ses 20 membres nommés étaient des femmes.

67. Le CPF a pris en compte les questions de genre dans le cadre de ses travaux techniques lorsqu'il y avait lieu. Le rapport de la sixième évaluation biennale, par exemple, traite du financement de l'adaptation selon une approche tenant compte des questions de genre et souligne que la prise en considération de ces questions est une démarche essentielle pour améliorer le financement de l'adaptation et le rendre plus conforme au programme de travail de Lima relatif au genre et à son plan d'action pour l'égalité des sexes, ainsi qu'au paragraphe 5 de l'article 7 de l'Accord de Paris.

68. Dans le cadre de toutes les manifestations qu'il a organisées en 2024, le CPF s'est efforcé d'assurer une représentation équilibrée des sexes parmi les intervenants. Lors de l'édition 2024 du forum du CPF, par exemple, 78 % des intervenants étaient des femmes, et à la réunion d'experts techniques, 50 % étaient des femmes.

I. Relations avec l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et les organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris

69. À sa vingt et unième session, la COP a demandé au CPF de continuer de s'attacher à coopérer plus étroitement avec toutes les parties prenantes compétentes et tous les organes de la Convention concernés⁵⁷. À sa vingt-troisième session, elle s'est félicitée que des coordonnateurs aient été désignés au CPF pour assurer la liaison avec les autres organes

⁵³ FCCC/CP/2024/6/Add.8–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.8.

⁵⁴ Décision 21/CP.22, par. 14.

⁵⁵ Décisions 11/CP.25, par. 14, et 5/CP.26, par. 26.

⁵⁶ Décision 14/CP.27, par. 19.

⁵⁷ Décision 6/CP.21, par. 2.

constitués et a demandé au CPF de continuer à fournir des informations sur la désignation de coordonnateurs dans les rapports annuels qu'il lui soumettait⁵⁸.

70. Le CPF a continué d'entretenir des relations avec les autres organes constitués et de collaborer dans le cadre de divers domaines thématiques, notamment :

- a) En mettant l'accent sur certains de ses domaines d'activité susceptibles de présenter un intérêt particulier sur le plan de la coopération ;
- b) En s'appuyant sur ses travaux et les produits qui en découlaient pour ce qui était de sa représentation au sein d'autres organes et de ses contributions à leur action ;
- c) En se faisant représenter aux réunions des autres organes constitués par des experts participant à titre personnel (en personne ou virtuellement), qui lui faisaient ensuite rapport.

71. En 2024, le CPF a désigné ou reconduit dans leurs fonctions les coordonnateurs ci-après, qui étaient chargés de le représenter auprès d'autres organes constitués et de jouer un rôle de liaison dans le cadre de divers domaines thématiques :

- a) Mohammad Ayoub et Apollonia Miola pour les questions liées à l'adaptation (représentation auprès du Comité de l'adaptation, du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du LEG et du CPF sur les méthodes d'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, et du LEG, notamment) ;
- b) Diann Black-Layne et Vicky Noens pour les questions liées à la technologie (représentation auprès du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques et du CET, notamment) ;
- c) Kevin Adams, Zaheer Fakir et Ali Waqas Malik pour les questions relatives aux pertes et préjudices (représentation auprès du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment) ;
- d) Kevin Adams et Mohammad Ayoub pour les questions liées aux mesures de riposte (représentation auprès du CKI, notamment) ;
- e) Ivan Zambrana Flores⁵⁹ et Brittany Young pour les questions liées aux peuples autochtones (représentation auprès du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, notamment) ;
- f) Brittany Young et Patricia Roy Akullo pour les questions de genre ;
- g) Kevin Adams pour les questions liées à la transparence (représentation auprès du Groupe consultatif d'experts, notamment) ;
- h) Gabriela Blatter et Petrus Muteyauli (Namibie) pour les questions liées à l'atténuation (représentation auprès de l'Organe de supervision du mécanisme créé en vertu de l'article 6.4 de l'Accord de Paris, du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre et du Comité de supervision de l'application conjointe, notamment).

72. En 2024, les coordonnateurs entrants et sortants ont participé à diverses réunions et manifestations, dont les suivantes :

- a) Les réunions du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du LEG et du CPF sur les méthodes d'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, à l'occasion desquelles le coordonnateur a débattu avec le groupe de diverses stratégies visant à améliorer la diffusion des résultats du travail accompli jusqu'ici par les trois organes. Le coordonnateur a également insisté sur la nécessité de poursuivre le travail de compilation des méthodes existantes et des moyens de promouvoir la cohérence et les synergies entre différents mandats et axes de travail ;

⁵⁸ Décision 7/CP.23, par. 11.

⁵⁹ Ce membre a été remplacé avant la trente-quatrième réunion du CPF. Le poste de coordonnateur n'a pas encore été pourvu.

b) La vingt-troisième réunion du Centre-Réseau des technologies climatiques, à laquelle le coordonnateur a présenté les résultats de la trente-troisième réunion du CPF et les activités récemment menées par celui-ci ;

c) La vingt-huitième réunion du CET, à laquelle le coordonnateur a fait le point sur les activités récentes du CPF. Le CET a prié le groupe d'activité chargé des contributions aux travaux du CPF d'élaborer un projet de contribution au projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier une fois que les projets de rapports annuels du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial à la COP seraient disponibles ;

d) La dixième réunion du CKI, à laquelle le CKI a remercié les coordonnateurs de leur présence et de leur participation aux échanges de vues, et s'est réjoui à la perspective de poursuivre sa collaboration avec le CPF ;

e) Une réunion téléphonique avec le Comité de l'adaptation, qui a eu lieu le 29 août 2024 et a été l'occasion pour les coprésidentes de partager des informations actualisées sur les axes de travail pertinents et de débattre avec le Comité de l'adaptation des possibilités de collaboration, notamment de potentielles activités à inscrire dans le plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2025-2027.

73. Aux soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires, le CPF a participé, sur invitation, aux manifestations suivantes :

a) Un atelier de session sur les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier⁶⁰ ;

b) Un atelier de session sur le paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris⁶¹ ;

c) L'édition 2024 du dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques⁶².

74. En réponse aux appels lancés par la COP à sa vingt-huitième session et par la CMA à sa cinquième session, le CPF a soumis des contributions sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique⁶³, sur le dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris⁶⁴, et sur les questions de genre et les changements climatiques⁶⁵. Dans ces contributions, il a donné une vue d'ensemble des rapports qu'il avait établis entre 2020 et 2024, et mis en évidence les messages à retenir.

⁶⁰ <https://unfccc.int/event/in-session-workshop-on-linkages-between-the-technology-mechanism-and-the-financial-mechanism>.

⁶¹ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Concept%20note%20article%206.8%20in%20session%20workshop_final%20draft%20publication_v3.1.pdf.

⁶² <https://unfccc.int/event/ocean-and-climate-change-dialogue-2024>.

⁶³ Décision 8/CMA.5, par. 14.

⁶⁴ Décision 9/CMA.5, par. 11.

⁶⁵ Décision 15/CP.28, par. 2.

Annexe I

Composition du Comité permanent du financement au 17 octobre 2024

[Anglais seulement]

I. Parties included in Annex I to the Convention

Kevin Adams (United States of America)
Gabriela Blatter (Switzerland)
Sho Ikeda (Japan)
Apollonia Miola (European Union)
Ian Naumkin (Russian Federation)
Vicky Noens (Belgium)
Karima Oustadi (Austria)
Hendrikje Reich (Romania)
Clara Schultz (Sweden)
Brittany Young (Australia)

II. Parties not included in Annex I to the Convention

African States

Zaheer Fakir (South Africa)
Petrus Muteyauli (Namibia)

Asia-Pacific States

Mohammad Ayoub (Saudi Arabia)
Liucui Zhu (China)

Latin American and Caribbean States

Elena Cristina Pereira Colindres (Honduras)
Diego Pary Rodríguez (Plurinational State of Bolivia)

Least developed countries

Patricia Roy Akullo (Uganda)

Other Parties not included in Annex I to the Convention

Richard Muyungi (United Republic of Tanzania)
Ali Waqas Malik (Pakistan)

Small island developing States

Diann Black-Layne (Antigua and Barbuda)

Annexe II

Plan de travail du Comité permanent du financement pour 2025

[Anglais seulement]

Activity	Outcomes/results	Time frame
1. Mandated activities of the SCF under decision 2/CP.17, paragraph 121		
(a) Organize a forum for the communication and continued exchange of information among bodies and entities dealing with climate finance in order to promote linkages and coherence	2025 SCF Forum on accelerating climate action and resilience through financing for sustainable food systems and agriculture	8 to 9 September 2025, Rome
	SCF strategic outreach plan continuously updated and implemented	Ongoing
Decision 1/CP.18, paragraph 70: implement the work programme of the SCF, including the creation of a climate finance forum that will enable all Parties and stakeholders to, inter alia, exchange ideas on scaling up climate finance	SCF to engage a wide range of stakeholders, the operating entities of the Financial Mechanism and organizations dealing with financing for sustainable food systems and agriculture within and outside of the Convention	Ongoing
Decision 5/CP.18, paragraph 4: facilitate the participation of the private sector, financial institutions and academia in the Forum	Stakeholders engaged via calls for inputs, webinars and outreach activities and invited to attend the Forum	Ongoing
Decision 8/CP.23, paragraph 12: ensure the value added of the Forum when deciding on the topic of each Forum; provide clear recommendations to the COP, as appropriate, regarding follow-up actions on the Forum; and enhance the dissemination, use and ownership of the accumulated knowledge and expertise gathered at the Forum	Co-facilitators engaged at events to provide information on the outcomes of the SCF Forum	Ongoing
(b) Maintain linkages with the Subsidiary Body for Implementation and with other UNFCCC constituted bodies , including in relation to decision 8/CP.23, paragraph 11: further refine the approach to maintaining linkages with the subsidiary and constituted bodies according to resources available and in the context of existing working modalities	SCF focal points appointed to enhance engagement with UNFCCC constituted bodies and thematic areas	Ongoing
	Linkages established and regular exchanges of information facilitated with constituted bodies on relevant workstreams	Ongoing
(c) Provide the COP with draft guidance for the operating entities of the Financial Mechanism with a view to improving the consistency and practicality of such guidance, taking into account the annual reports of the operating entities and relevant submissions from Parties	Draft guidance provided to the COP and the CMA	COP 30/CMA 7
Decision 3/CMA.1, paragraph 8: prepare draft guidance for the operating entities of the Financial Mechanism, and on the Least Developed Countries		Ongoing

Activity	Outcomes/results	Time frame
Fund and the Special Climate Change Fund, for consideration and adoption by the CMA		
Decisions 11/CP.25 , paragraph 13; and 5/CMA.2 , paragraph 13: consider inputs that may be provided by the WIM Executive Committee to the work of the SCF in preparing elements of draft guidance for the operating entities		Ongoing
Decision 14/CP.27 , paragraph 13: improve working modalities for preparing the draft guidance for the operating entities of the Financial Mechanism		Ongoing
(d) Make recommendations on how to improve the coherence, effectiveness and efficiency of the operating entities of the Financial Mechanism	Recommendations provided to the COP, as appropriate	Sessions of the COP and the CMA
Functions of the SCF as per decision 1/CP.16 , paragraph 112: rationalize the Financial Mechanism, including the undertaking of analyses and information exchanges	Information exchanged through the SCF Forum, as appropriate	Ongoing
(e) Prepare a BA, to include information on the geographical and thematic balances of climate finance flows	Seventh BA technical report prepared by a technical team and the summary and recommendations prepared by the SCF as an addendum to its annual report in 2026	COP 31/CMA 8
Decision 3/CP.19 , paragraph 11: in the context of the preparation of the BA, consider ongoing technical work on operational definitions of climate finance, including private finance mobilized by public interventions, to assess how adaptation and mitigation needs can most effectively be met by climate finance, and include the results in the annual report of the SCF to the COP		Ongoing
Decision 9/CP.21 , paragraph 13: take into account in the BA the enhanced information provided by Parties included in Annex II to the Convention referred to in paragraph 6 of decision 9/CP.21		Ongoing
Decision 4/CP.24 , paragraph 5: use the established terminology in the provisions of the Convention and the Paris Agreement in relation to climate finance, where applicable		Ongoing
Decision 4/CP.24 , paragraph 10: map, every four years, as part of the BA, the available information relevant to Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement, including its reference to Article 9 thereof		Ongoing
Decision 19/CMA.1 , paragraph 24: prepare synthesis reports for the technical assessment of the global stocktake		Ongoing
Decisions 11/CP.25 , paragraph 9; and 5/CMA.2 , paragraph 9: present, to the extent possible, disaggregated information in relation to, inter alia, mapping data availability and gaps by sector, assessing climate finance flows and presenting information on the determination of the needs of developing		Ongoing

Activity	Outcomes/results	Time frame
country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement		
(f) Provide expert input, including through independent reviews and assessments, to the preparation and conduct of the periodic reviews of the Financial Mechanism by the COP	Expert input to the seventh review of the Financial Mechanism provided	COP 30, pending adoption of the guidelines for the seventh review at COP 29
2. Determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement		
Decision 4/CP.24, paragraph 13: prepare, every four years, a report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement, for consideration starting at COP 26 and CMA 3	Technical report prepared by a technical team and an executive summary prepared by the SCF as an addendum to its annual report in 2028	COP 33/CMA 10
Decision 4/CP.24, paragraph 14: collaborate, as appropriate, with the operating entities of the Financial Mechanism, the subsidiary and constituted bodies, multilateral and bilateral channels, and observer organizations		Ongoing
Decisions 11/CP.25, paragraph 9; and 5/CMA.2, paragraph 9: present, to the extent possible, disaggregated information in relation to, inter alia, mapping data availability and gaps by sector, assessing climate finance flows and presenting information on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement		Ongoing
Decisions 11/CP.25, paragraph 12; and 5/CMA.2, paragraph 12: in implementing the strategic outreach plan, build on existing efforts to reach out to developing country Parties and relevant developing country stakeholders when generating data and information for the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement		Ongoing
Decision 5/CP.26, paragraph 19: in preparing future reports on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement, continue to reach out to developing country Parties and relevant developing country stakeholders when generating data and information on needs		Ongoing
3. Progress report on the USD 100 billion per year goal		
Decision 13/CP.27, paragraph 15: prepare biennial reports, including a summary of key findings, on progress towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year to address the needs of developing countries in the context of meaningful mitigation actions and transparency on implementation, taking into account other relevant reports,	Technical report prepared by a technical team and an executive summary prepared by the SCF as an addendum to its annual report in 2026	COP 31

Activity	Outcomes/results	Time frame
for consideration at COP 29, 31 and 33, with the final report to be considered in the context of matters relating to the SCF		
4. Glasgow–Sharm el-Sheikh work programme on the global goal on adaptation referred to in decision 7/CMA.3		
Decision 2/CMA.5, paragraph 36: in line with its mandate, take into account the United Arab Emirates Framework for Global Climate Resilience in the context of its workplan	SCF to consider the United Arab Emirates Framework for Global Climate Resilience in the context of its workplan	Ongoing
5. Article 4, paragraph 5, of the Paris Agreement		
Decision 9/CMA.5, paragraph 18: consider Article 4, paragraph 5, of the Paris Agreement in implementing its relevant mandates and workplan	SCF to consider Article 4, paragraph 5, of the Paris Agreement in its relevant mandates and workplan	Ongoing
6. SCF mandates: gender		
Decision 21/CP.22, paragraph 14: all constituted bodies to include in their regular reports information on progress towards integrating a gender perspective into their processes according to the entry points identified in the technical paper referred to in paragraph 13 of decision 21/CP.22	A gender perspective integrated into SCF processes according to the entry points identified in the technical paper	Ongoing
Decisions 11/CP.25, paragraph 14; 5/CP.26, paragraph 26; and 5/CMA.2, paragraph 14: continue to enhance efforts towards ensuring gender-responsiveness in implementing the SCF workplan	Gender considerations integrated into the SCF Forum, the BA, the needs determination report and any new work mandated at COP 29 and CMA 6, as appropriate	Ongoing
7. SCF mandates: general		
Decision 1/CP.21, paragraph 63: serve the Paris Agreement in line with the functions and responsibilities of the SCF established under the COP		Ongoing
Decision 6/CP.21, paragraph 2: continue to strengthen engagement with all relevant stakeholders and constituted bodies	Stakeholder engagement under SCF workstreams, with reference to the SCF strategic outreach plan, enhanced	Ongoing
	Linkages with the constituted bodies enhanced	Ongoing
Decision 8/CP.23, paragraph 14: further strengthen stakeholder engagement	Stakeholder engagement enhanced	Ongoing
Decision 5/CP.28, paragraph 14: consider the opportunities for improving its efficiency and effectiveness identified in the self-assessment report of the SCF and the technical paper by the secretariat on the second review of the functions of the SCF	SCF to consider relevant opportunities to improve efficiency and effectiveness in the context of its workstreams and available resources	Ongoing